

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DE LA SECTION FRANÇAISE DE L'APF**

Sénat – 15 décembre 2010

Présents : M. Jean-Marc Lefranc (Député) ; Mme Michèle André et MM. Joël Bourdin, Christian Cointat, Bernard Fournier, Christophe André Frassa, Adrien Gouteyron et Jean-Pierre Sueur (Sénateur(e)s).

Excusés : Mmes Danielle Bousquet, Françoise Hostalier et MM. Gabriel Biancheri, Etienne Blanc, Gilles Bourdouleix, Dino Cinieri, Jean-Pierre Dufau, Christophe Guilloteau, François Loncle, Michel Piron et André Schneider (Député(e)s) ; Mmes Joëlle Garriaud Maylam, Claudine Lepage, Catherine Morin Desailly ; MM. Laurent Béteille, Marcel Cleach et Didier Guillaume (Sénateur(e)s).

La séance est ouverte à 17 heures 30

M. Joël Bourdin, vice-président délégué de la section française de l'APF. Madame Henriette Martinez, notre présidente déléguée, me charge de vous transmettre ses excuses pour son absence imprévue à notre réunion, absence qui est due à un deuil dans sa famille.

1^{er} point de l'ordre du jour. Audition de M. Bernard Cerquiglini, recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie sur le thème : « la solidarité universitaire francophone, agent primordial de développement ».

M. Bernard Cerquiglini. Mesdames et messieurs les parlementaires, et j'oserai dire mes chers collègues, puisque vous fûtes recteur aussi, Monsieur le Président.

L'agence universitaire de la Francophonie (AUF) c'est quatre choses : une association, un opérateur, une conviction, et enfin une action concrète, pertinente, et durable.

Une association.

Nous sommes une association dans la lettre et dans l'esprit.

Dans la lettre en premier lieu, puisque nous fûmes fondés en septembre 1961 à Montréal où se trouve le siège -je m'y rends tous les mois- et nous avons le statut d'une association de droit québécois. L'an prochain nous fêterons notre cinquantième anniversaire alors que l'OIF n'en est qu'à sa quarantième année. Quand la Francophonie institutionnelle est née, elle portait toge ! Depuis dimanche soir, 774 universités sont membres de l'AUF contre 40 établissements en 1961. A ce rythme, nous serons 800 l'an prochain pour notre

cinquantième anniversaire, ce qui fait de nous l'une des plus grandes associations d'universités au monde, peut être la plus grande. Et j'observe qu'il s'agit de la seule fondée sur une langue, le français.

Nous regroupons tous les établissements des pays membres de la Francophonie traditionnelle : les établissements guinéens, sénégalais, français, belges, etc... Mais nous recrutons aussi dans des pays aux franges de cette Francophonie. Ainsi, même si l'Algérie ne souhaite pas –encore- être membre de la Francophonie officielle, 45 établissements algériens sont membres de l'AUF. Nous avons ouvert des campus numériques partout en Algérie et c'est, par le nombre d'établissements, le deuxième pays représenté après la France. A l'inverse, Israël souhaiterait appartenir à la Francophonie institutionnelle, mais son adhésion est bloquée par certains pays. Toutefois, deux établissements israéliens, bientôt trois, dont Tel Aviv et Jérusalem, sont membres de notre institution. Enfin, nous recrutons également dans ce que j'appelle une Francophonie académique, puisque bientôt la moitié de nos établissements relèveront de pays non-membres de la Francophonie institutionnelle. A titre d'exemple, les 15 plus grandes universités brésiliennes sont membres de l'AUF ; le 23 mars 2011, j'irai d'ailleurs ouvrir une antenne de l'AUF à San Paolo. L'Université de Delhi avec ses 300 000 étudiants, vient également de rejoindre l'AUF. Enfin, nous avons signé un accord avec l'université de médecine chinoise, et nous allons ouvrir bientôt un campus numérique. Et l'académie diplomatique de Pékin qui forme tous les diplomates chinois, est, depuis dimanche, membre de l'AUF.

Nous bâtissons une Francophonie académique, fondée tant sur l'usage de la langue française que sur la diversité culturelle et linguistique, car la plupart des établissements utilisent d'autres langues. Les universités brésiliennes enseignent en portugais et utilisent l'anglais et le français dans certains domaines. C'est donc bien une articulation de français commun et de diversité, le français apparaissant comme un véhicule de production et de diffusion du savoir.

En second lieu, nous sommes également une association dans l'esprit, le caractère associatif et collégial étant fondamental chez nous. Tout ce que nous faisons répond aux demandes de nos membres, transmises notamment par les conférences de recteurs et de doyens disciplinaires. C'est le cas notamment à Haïti où nous sommes très actifs et où tout ce que nous y faisons répond précisément à la demande des recteurs que nous voyons régulièrement : j'étais encore avec eux à Port au Prince il y a un mois.

Par ailleurs, l'évaluation traverse toute notre action. Notre travail est préparé avec les universitaires et évalué par eux ; nous avons un conseil scientifique central, des commissions d'experts régionaux dans chaque région.

Un opérateur de la francophonie.

L'AUF est un opérateur de la francophonie depuis 1989, et il est bon que nous ayons été d'abord une association et que nous ayons gardé cet esprit associatif. Nous avons été ensuite un opérateur de la francophonie, l'opérateur officiel pour l'enseignement supérieur et la recherche. En tant qu'opérateur nous sommes dotés de personnels, 450 employés à travers le monde, de locaux (siège à Montréal, rectorat à Paris, 9 bureaux régionaux avec des antennes un peu partout). Les 47 campus numériques sont également tous dotés de personnels. Au total, l'AUF dispose de 67 implantations dans le monde. En Haïti notre bureau est ouvert depuis 25 ans, et a fermé uniquement un mois après le séisme.

Quant aux moyens, il s'agit tout d'abord des cotisations des membres pour 3% de notre budget. Cela nous distingue d'une association amie avec laquelle nous travaillons, l'association des universités du Commonwealth qui n'a pas de moyens propres, vit des cotisations de ses membres et lève des fonds à l'occasion. Quant à nous, nous vivons majoritairement des contributions des Etats, et plus particulièrement de la France, qui verse à elle seule 89% des contributions des Etats. Viennent ensuite très loin, le Canada, le Québec, la Communauté française de Belgique, et encore plus loin après, la Suisse qui nous donne 90 000 euros par an. Je ne saurais suffisamment remercier la France pour cette aide, mais une telle situation a pour conséquence que dès que notre partenaire principal a des soucis financiers, cela a des répercussions immédiates pour nous. La France avait ainsi annoncé que ses crédits d'interventions en 2011 subiraient une baisse générale de 10%, y compris pour l'AUF. L'intervention dynamique, militante, et heureuse du Sénateur Louis Duvernois en commission des finances a permis de limiter cette baisse à 5,5%. Monsieur le Sénateur vous nous avez ainsi sauvé 1,5 million, et c'est toute la commission dans son ensemble que je remercie. Néanmoins le déséquilibre de ce financement subsiste. Nous souhaitons que d'autres pays contribuent davantage. La Suisse a montré son intérêt pour la Francophonie, notamment en accueillant le sommet des pays francophones à Montreux ; pourtant sa contribution équivaut seulement à 0,23% des subventions. A titre de comparaison, le Cameroun est à 0,56%, soit près du double.

L'AUF est pourtant un bon investissement : sa gestion est rigoureuse. La part des dépenses de fonctionnement est d'environ 18%. La gestion est transparente : nous avons un commissaire aux comptes.

Une conviction

L'AUF, c'est une conviction, ou plutôt une conviction double.

D'une part, une conviction partagée à la fois par l'UNESCO et l'Agence Française de Développement, selon laquelle l'aide au développement passe aussi par l'enseignement supérieur car c'est celui-ci qui forme les maîtres, les corps d'inspection, les experts, les ingénieurs, les médecins, les cadres et aussi la recherche qui produit les savoirs dont les pays en développement ont besoin. L'enseignement supérieur et la recherche constituent un outil prioritaire de développement, tout autant que l'enseignement primaire que l'on a longtemps privilégié.

Deuxième conviction que nous portons, c'est que ce levier n'est efficace que si nous restons dans une forme associative proche du terrain. Il ne s'agit pas de monter des projets à Paris ou à Washington et de les parachuter sur le terrain. Il faut une politique d'écoute, de formalisation avec nos partenaires (recteurs, professeurs, chercheurs), et une politique évaluée. C'est pour cela aussi qu'elle est pertinente.

Une action concrète, pertinente, et durable.

Les opérateurs de la Francophonie ont dû bâtir une nouvelle programmation. Nous l'avons pour notre part fait il y a un an. Cette programmation repose sur trois objectifs : en premier lieu, soutenir les stratégies de nos membres ; en deuxième lieu, soutenir une communauté scientifique internationale de langue française : on doit aussi pouvoir faire de la science en français, c'est bon pour la science elle-même, qui ne peut que pâtir d'un monolinguisme,

toute l'histoire de la science l'illustre ; et enfin, troisième objectif, faire émerger les cadres dont les pays émergents ont besoin.

Nous travaillons sur des thématiques prioritaires. Nous ne sommes pas un CNRS francophone. Je soutiens très peu de travaux en philologie romane, ma discipline, mais d'avantage en linguistique et didactique du français parce que c'est utile ! Nous soutenons des disciplines que nos experts et les recteurs nous ont demandé de développer comme l'environnement, les risques, la santé, la gestion de l'eau, l'état de droit ...

Nous avons des procédures efficaces que nous avons renouvelées. Elles sont doubles : démarches par projet, il n'existe pas d'abonnement récurrent, et déconcentration vers les bureaux régionaux. Les projets mobilisent du personnel, des ressources, selon un calendrier, une finalité, et des indicateurs d'évaluation. Les services centraux sont reconfigurés pour une action de contrôle, d'évaluation, et de mise en perspective. Il existe neuf, mais bientôt 10 bureaux régionaux, puisque nous souhaitons ouvrir un bureau Maghreb.

Nous avons monté 80 projets opérationnels à travers le monde. Je vais prendre à titre d'illustration quelques exemples transversaux.

Premier exemple, afin de bâtir ou conforter une communauté scientifique de langue française, nous mobilisons les terminologues pour inventer un vocabulaire en certaine matière comme la chimie. Nous aidons aussi des publications, des colloques, des missions. Pour aider les jeunes chercheurs du sud, nous faisons donc en sorte qu'ils puissent se faire entendre dans les colloques internationaux. Et ces colloques ne sont pas en anglais !

Un deuxième exemple concerne le soutien structurel aux établissements. C'est la marque de mon mandat : aider les structures des établissements, faire en sorte que les universités du sud intègrent les standards internationaux. Nous avons ainsi ouvert à Yaoundé, en partenariat avec l'association des universités du Commonwealth, un institut de l'AUF qui est un institut de gouvernance académique pour former les recteurs, les secrétaires généraux, les agents comptables, les responsables du personnel. Cet institut sera nomade et à même d'aller donner des formations en Haïti par exemple.

Un troisième exemple concerne le projet horizon francophone. Le drame des universités qui se développent à toute vitesse, ce sont des maîtres de conférence dont seulement environ 10% sont docteurs. Or un maître de conférence qui n'est pas docteur n'a pas prouvé qu'il sait faire de la recherche, et la recherche c'est ce qui distingue l'enseignement supérieur de l'enseignement secondaire. Il faut donc d'urgence aider les jeunes maîtres de conférence à devenir docteurs et ensuite à passer l'habilitation car les professeurs plus âgés qui ont été formés par la France prennent aujourd'hui leur retraite. Notre projet répond à ce problème par une coopération entre établissements du nord et du sud. Le jeune doctorant va faire sa thèse dans un laboratoire d'accueil, avec notre soutien logistique et financier, et puis il revient à son poste de départ. Le jeune maître de conférence est docteur, dirige des thèses, et la machine est en route !

Autre exemple : la lutte contre la fuite des cerveaux. L'AUF offre 2000 bourses par an. Elle pourrait être une magnifique machine à faire fuir les cerveaux, nous nous devons donc d'y faire attention. Aussi si nous continuons à donner des bourses, nous développons parallèlement aussi la formation sur place avec des échanges de partenaires, nord/sud, mais

aussi sud/sud : un excellent collègue d'Hô Chi Minh ville va par exemple donner des cours à Bamako.

La formation à distance est aussi une des vertus de l'AUF. Nous ouvrons des campus numériques depuis 20 ans, nous en avons aujourd'hui 47. Ces campus numériques sont tout sauf des cyber cafés ; ils sont pourvus de personnels qui aident à l'accès aux bases de données, à la publication en ligne, à la formation à distance. Nous donnons 75 masters professionnels à distance, tout cela fonctionne par visioconférence, qui permet d'obtenir un bon diplôme, souvent un co-diplôme. Bientôt nous aurons 100 campus numériques, et les recteurs m'ont demandé d'en ouvrir d'urgence douze en Haïti. C'est une grande avancée de l'AUF, à la fois matérielle et intellectuelle et j'ambitionne d'ouvrir un institut pour l'ingénierie de la connaissance pour former des formateurs pour l'enseignement à distance. C'est une discipline pédagogique nouvelle, et la Tunisie, qui est en pointe en ce domaine, nous offre des locaux.

Pour conclure, l'AUF c'est la mobilisation des intelligences francophones au service du développement. Investir dans l'AUF, c'est financer durablement l'avenir. Je vous remercie.

M. Jacques Legendre. Il faut saluer l'action de l'AUF et agir pour le maintien de ses crédits. Il est anormal que le financement de l'Agence repose à ce point sur la France, cela n'est pas convenable. D'autres partenaires devraient davantage y contribuer, et notamment le Canada, le Québec et la Suisse. M'étant rendu récemment au Japon pour un colloque sur la place des langues dans la mondialisation, j'ai pu constater que les autorités étaient principalement préoccupées par la connaissance de l'anglais jugée encore insuffisante ; les efforts pour les autres langues, et notamment le français, passent bien après. Il en est de même pour les Coréens.

Je note que depuis le dernier remaniement ministériel, la Francophonie est directement rattachée au Ministre des affaires étrangères qui devrait donc s'intituler Ministre des affaires étrangères, européennes et de la Francophonie.

M. Christian Cointat. Au risque de l'impertinence, j'aimerais savoir combien d'universités parmi les 800 membres de l'AUF utilisent réellement –ne serait-ce qu'un peu- la langue française, car nous connaissons tous nombre d'enceintes francophones qui de fait n'utilisent pas le français. Lorsque la diffusion est trop large, on se fait certes plaisir, mais on prend le risque de la dissémination et que la langue française ne se développe pas. Existe-t-il un minimum de conditions d'accès pour faire partie de l'AUF ?

M. Bernard Cerquiglini. Je remercie M. Cointat de rappeler que l'extension est souvent inversement proportionnelle à la compréhension. C'est volontairement tout d'abord que les universités adhèrent à l'AUF, obtenant ainsi le droit de concourir pour l'octroi de bourses. Mais il existe effectivement des critères d'adhésion, et nous avons même resserré ces critères. L'université doit ainsi délivrer deux diplômes distincts en français, et non un seul car il suffirait alors d'avoir un département de français pour pouvoir adhérer à l'AUF. Il faudrait peut-être aller encore plus loin et demander notamment des pages en français sur leur site Internet. Tout cela prendra place dans une déclinaison universitaire du « pacte linguistique francophone », à laquelle nous réfléchissons.

M. Jean-Pierre Sueur. Je suis séduit par l'enthousiasme éternel du recteur et je le remercie pour ce dynamisme très fort qu'il met en œuvre dans l'exercice de sa mission ! Le

combat de l'AUF est aussi un combat en faveur du multilinguisme. Trop nombreuses sont les cultures qui disparaissent appauvrissant ainsi le patrimoine de l'humanité. La Francophonie est perçue comme susceptible d'accompagner ces cultures et non de les dominer.

Dans « Notre jeunesse », Péguy s'en prend à Daniel Halévy écrivant qu'il n'aime pas ce poil de chien battu. Il ne faut pas défendre la Francophonie en chien battu, ne pas se situer sur une ligne défensive car alors on a déjà perdu.

M. Louis Duvernois. Vous avez évoqué le cinquantenaire de l'AUF. Quelles sont vos idées pour célébrer cet anniversaire en 2011 ?

M. Bernard Cerquiglini. L'idée principale pour cet anniversaire, c'est de parler de l'avenir. En septembre 2011, nous allons tenir un grand colloque à Montréal sur l'enseignement supérieur et la recherche francophone au service du développement, un colloque qui préfigurera les actions à venir.

En novembre, nous organiserons également un colloque à Bruxelles sur l'entreprise et l'université comme lieu d'innovation. Et partout dans le monde, nos bureaux régionaux organiseront des manifestations pour ce cinquantième anniversaire. Par ailleurs, le Secrétaire général, Abdou Diouf, a proposé nous associer à la conférence interministérielle prévue en décembre. Et bien sûr, nous nous appuierons sur TV5.

M. Adrien Gouteyron. Trop souvent nous donnons l'image de gens qui partent battus d'avance. Notre image devrait être plus allante, plus conquérante. Il est vrai que nous partons de haut et que nous sommes en recul à la différence par exemple des instituts Cervantès, qui partent de plus bas, et sont en plein développement.

Ma question porte sur la politique de l'AUF : se borne-t-elle à répondre à la demande ou a-t-elle des priorités, notamment régionales ou transversales ?

M. Bernard Cerquiglini. Si nous considérons les 80 projets de l'Agence, il est possible de les regrouper sous quatre grands thèmes : le soutien à la langue française, la préoccupation de l'environnement durable et la gestion des risques, l'amélioration de la gouvernance universitaire et les technologies de l'information avec notamment l'ouverture de campus numériques. Ces quatre grands thèmes constituent les priorités de l'agence pour les 4 ans à venir.

Mme Michèle André. Quelle place est faite dans votre action à la question du genre dans les universités ?

M. Bernard Cerquiglini. Pour les bourses de doctorat, à qualification égale, nous donnons un coup de pouce à l'étudiante. Si nous prenons l'exemple d'une étudiante mauritanienne qui veut faire des études en gynécologie, il faut la soutenir. Par ailleurs, parmi nos juristes, certains travaillent spécifiquement dans ce domaine.

2^{ème} point à l'ordre du jour. Comptes rendus des dernières missions.

Mission d'observation électorale à l'occasion des élections présidentielle, sénatoriales et législatives en Haïti le 28 novembre 2010

M. Christophe-André Frassa. Le scrutin du 28 novembre 2010 revêtait une importance particulière aux yeux tant des Haïtiens que de la communauté internationale. Il devait être un point de rupture avec l'évolution politique et socioéconomique du pays depuis l'élection présidentielle de 2006, l'attente générale étant que le pays puisse compter sur une nouvelle direction politique capable d'impulser la résolution des problèmes considérables auxquels Haïti est confrontée, en particulier la reconstruction après le séisme de janvier et l'épidémie de choléra actuelle.

Il est en effet urgent que la confiance soit restaurée entre les haïtiens et leurs institutions. Cette crise de confiance, aggravée lors du séisme explique largement les difficultés qui ont marqué le processus électoral.

Notre mission a eu des entretiens avec la mission d'observation de l'OEA/CARICOM, la MINUSTAH, l'Union européenne, l'Ambassade de France, l'Ambassade du Canada. Nous avons également rencontré le Conseil électoral provisoire (CEP), un certain nombre de candidats à l'élection présidentielle, ainsi que des représentants de la société civile.

Dès le début de ses entretiens, la mission a vérifié que la question du report des élections, réclamé par certains Haïtiens, était très majoritairement écartée et que le scrutin devait avoir lieu.

A l'évidence, le climat était tendu, une large partie de la classe politique et de la société civile accusant par avance le pouvoir de préparer une fraude électorale massive avec la complicité du CEP.

Dès lors, les lendemains électoraux seraient nécessairement troublés si une partie de la population avait le sentiment que les élections avaient été truquées.

A la veille du scrutin, les derniers sondages donnaient l'avantage à Mirlande Manigat. Mais en réalité, la crédibilité des sondages étant sujette à caution, la seule certitude était le mécontentement populaire à l'encontre du Pouvoir et de son candidat, Jude Célestin.

La mission a, bien entendu, noté que la préparation du processus électoral présentait des faiblesses, voire des lacunes sur divers aspects : la révision inachevée du fichier électoral, incapable notamment de prendre en compte les nombreuses victimes du tremblement de terre, la sensibilisation des électeurs, la formation des responsables des bureaux de vote et des mandataires des partis politiques et enfin l'organisation matérielle des lieux de vote.

Toutes choses qui faisaient du Conseil électoral le responsable désigné d'une élection contestée.

Il faut admettre que l'action du CEP n'est pas rendue facile par certaines dispositions du Code électoral, le manque de clarté entre les compétences du CEP et celles de l'Office

national d'identification (ONI), les faiblesses des partis politiques et l'impact des catastrophes que le pays a connues.

Observation du scrutin et constats

Le jour du scrutin, la mission a formé quatre équipes qui ont recueilli des informations sur le déroulement du vote dans plusieurs centres de vote autour de Port-au-Prince.

Elle a pu faire les constats suivants :

- Un accès variable des mandataires des partis politiques aux bureaux de vote. Dans certains cas, les mandataires du parti INITE étaient en surnombre, empêchant les mandataires des autres formations politiques de bien jouer leur rôle.
- La liste électorale était souvent mal affichée à l'extérieur des centres de votation. Dans les centres de vote visités, plusieurs électeurs, cartes d'identification en main, n'ont pas pu voter puisque leurs noms ne se retrouvaient pas sur les listes. Le personnel électoral n'était nullement en mesure de les aider à trouver leur bureau de vote. Il est à penser que de nombreux déplacés du séisme n'ont pu trouver un centre de vote qui leur était accessible pour voter.
- Le dispositif de réponse du CEP à ces problèmes (site Internet et ligne téléphonique) était notoirement insuffisant. Cette situation a suscité la méfiance envers le processus électoral, et suscité la colère des électeurs et des électrices empêchés.
- En raison de la destruction par le séisme de nombreux bâtiments publics, plusieurs bureaux de vote se sont retrouvés dans des lieux inadéquats. Le trop grand nombre de bureaux de vote dans une même pièce empêchant la bonne organisation du vote et notamment le respect du secret du vote.

Demande d'annulation du scrutin et réponse du CEP

Le scrutin a pris une tournure inattendue lorsqu'en milieu de journée une conférence de presse conjointe de 12 candidats à la présidence (dont les quatre candidats rencontrés par la Mission) s'est tenue pour demander l'annulation du scrutin évoquant des fraudes massives.

De nombreux bureaux de vote ont été perturbés et ont enregistré l'arrêt du vote.

Le CEP a réagi en informant la population que les opérations de vote se poursuivaient, que des mesures seraient prises concernant les centres où les opérations avaient été interrompues.

Il est à noter que l'article 226 de la loi électorale stipule que « l'interruption du vote, pour quelque cause que ce soit et où que ce soit, ne peut être considérée comme un motif d'annulation du processus électoral ».

De même, les articles 199 et les articles 201-201, 204-205, 210-212 prévoient des sanctions contre tous les actes pouvant perturber un processus électoral.

La MINUSTAH et l'OEA/CARICOM ont fait savoir qu'elles prenaient note de la déclaration des candidats et de la réponse du CEP.

La MINUSTAH a poursuivi son appui au CEP et l'OEA/CARICOM a indiqué que les incidents de la journée ne justifiaient pas l'annulation du scrutin.

La mission a eu de nouveaux contacts pour recouper ses constats avec ceux des autres partenaires internationaux.

En général, les conclusions de part et d'autre se rejoignent.

Malgré les incidents qui ont causé l'interruption du vote dans certains bureaux (la MINUSTAH faisait état de 83 centres de vote, soit 4% sur l'ensemble du pays), le processus devait se poursuivre jusqu'à son terme, en particulier le dépouillement et la comptabilisation des résultats.

Les membres de la mission, le soir du vote et les jours suivants, ont longuement observé les opérations de recollement des résultats conduites par le centre de tabulation.

La situation devait connaître un nouveau rebondissement lorsque certains candidats, et en particulier ceux qui pouvaient espérer figurer au second tour, ont changé leur position et déclaré accepter la poursuite du processus.

La pression sur le CEP continuait à être exercée pour accréditer le fait que le candidat du pouvoir ne pourrait arriver en tête que par fraude.

Des derniers contacts de la mission, il ressortait que les décomptes préliminaires à Port-au-Prince et en provenance des autres territoires révélaient des résultats contrastés entre les principaux candidats : Mirlande Manigat et Michel Martelly, semblant distancer assez nettement le candidat du pouvoir Jude Célestin et celui se présentant comme l'héritier de Lavallas, Jean-Claude Céant.

Rôle de la Francophonie et propositions pour le second tour

Dans ce contexte trouble et fluctuant, l'appel au calme du Secrétaire général de la Francophonie a été particulièrement opportun et a pu contribuer à apaiser le climat.

Par ailleurs, une des actions marquantes de la mission a été une dernière prise de contact avec le CEP qui a permis un échange de vues sur les mesures susceptibles d'améliorer la gestion post premier tour et de mieux préparer le second tour.

Le communiqué publié quelques heures plus tard par le CEP pour annoncer un certain nombre de mesures correctives autorise la Mission à penser qu'elle a été entendue et écoutée.

Au regard de la demande d'annulation présentée par plusieurs candidats, alors même que le processus électoral se poursuivait, le CEP devra peser la nécessité d'appliquer la loi tout en tenant compte des risques de crise politique qu'entraînerait la stricte application de la loi.

Le second tour est prévu pour le 16 janvier. L'OIF pourrait continuer à manifester son engagement, conformément à la résolution de Montreux. Dans la perspective du second tour, une mission légère pourrait être déployée. Cette mission pourrait avoir un mandat de facilitation et d'expertise selon les besoins du CEP. Le volet politique de contacts et d'information sur le second tour pourrait également se poursuivre.

Derniers développements

La scission entre les candidats se confirme entre ceux qui soutiennent la poursuite du processus et ceux qui continuent de réclamer l'annulation et organisent des manifestations populaires à cet effet.

Le CEP les a mis en garde dans un communiqué du 2 décembre.

Jude Célestin, le candidat du parti INITE demande l'application des sanctions prévues par la loi, ce qui n'est pas l'opinion de Mirlande Manigat.

Face à la poursuite des manifestations appelant à l'annulation du scrutin, le Chef de la MINUSTAH, Edmond Mulet, a récemment averti que les Nations Unies se retireraient d'Haïti si la volonté populaire n'était pas respectée. Cette déclaration a renforcé la désaffection d'une grande partie d'Haïtiens envers la MINUSTAH.

Dernières minutes

Le CEP a publié les résultats le 8 décembre.

Mirlande Manigat serait en tête avec 32 % des suffrages, suivie de Jude Célestin crédité de 22 %, distançant Michel Martelly de 7.000 voies.

Cette remontée spectaculaire de Jude Célestin par rapport aux premiers résultats partiels n'a pas manqué de provoquer la réaction violente des partisans de Michel Martelly.

Notre Mission, en attente d'informations de la part de la MINUSTAH et des observateurs internationaux, ne peut qu'exprimer des réserves vis-à-vis de ces résultats qui semblent corroborer les craintes exprimées avant le scrutin quant à une possible manipulation des chiffres, sans oublier les exemples trop nombreux de violence exercée par les partisans du parti au pouvoir.

Rôle de la Francophonie dans le contexte actuel

Le chef de la mission et le rapporteur ont rencontré le 8 décembre le secrétaire général de l'OIF pour lui soumettre les recommandations suivantes au nom de la mission.

La situation qui prévaut depuis l'annonce des résultats provisoires du premier tour par le CEP appelle une action à deux niveaux :

- Au plan politique, les principaux candidats doivent être amenés à faire valoir les différentes voies de recours et de contestation des résultats.

- Au plan légal et technique, le CEP doit bénéficier d'un accompagnement de la communauté internationale permettant de mieux examiner les recours et de parvenir à des décisions transparentes et acceptables par tous.

Dans ce contexte, la Francophonie, dans l'esprit de Montreux, pourrait articuler son rôle comme suit :

- Un nouvel appel du Secrétaire général au calme et expression de la préoccupation de la Francophonie, tout indiquant qu'Haïti est une situation prioritaire pour la Francophonie suite au Sommet de Montreux, et en rappelant les principes de Bamako.
- Suivre la situation et au cas où les troubles se poursuivraient, convoquer soit une Commission politique spéciale, soit une réunion du Conseil Permanent de la Francophonie pour examiner la situation.
- Proposition du Secrétaire général aux autorités haïtiennes d'une mise à disposition de l'expertise de la Francophonie dans le traitement du contentieux et des recours. Le Général Sangaré et un expert juriste pourraient se voir confier une mission dans ce cadre.
- A l'occasion du deuxième tour, envoyer une mission légère d'information dont le mandat sera de relayer la position de la Francophonie et de s'informer sur le déroulement du second tour.

M. Christian Cointat. Où en est la pratique du français en Haïti ?

M. Christophe Frassa. Les principaux candidats parlent très bien le français. Quant aux Haïtiens, c'est la pratique du créole qui regagne du terrain, un créole non uniformisé. J'ai vu des haïtiens dans des bureaux de vote, ne pas se comprendre car ne parlant pas le même créole. C'est alors le Français qui les a aidé à se rejoindre.

M. Jean-Pierre Sueur. Je félicite M. Frassa notamment pour le bilan précis des irrégularités et régularités relevées sur place pendant les opérations de vote.

Mission d'observation électorale à l'occasion du 1^{er} tour des élections présidentielles en Guinée.

Sollicitée par l'OIF pour participer à cette mission d'observation, la section française de l'APF était représentée par **M. Jean-Marc Lefranc**, au sein d'une délégation de 15 parlementaires de diverses régions du monde.

M. Jean-Marc Lefranc. A notre arrivée, nous avons rencontré des candidats, vérifié la conformité avec le code électoral des conditions d'organisation de l'élection, en travaillant avec la Commission électorale nationale indépendante (CENI) présidée par le général malien Siaka Toumani Sangaré, chargée d'organiser l'élection dans la transparence et l'impartialité.

Il faut savoir que la Guinée reste un pays divisé, avec des dirigeants qui ont eu bien du mal à transcender les clivages ethniques. Cette élection présidentielle intervient 18 mois après le coup d'Etat du 23 décembre 2008, intervenu suite au décès du chef de l'Etat, le général Lansana Conté en place depuis 1984. Ce coup d'Etat avait porté au pouvoir le chef de la junte militaire, le capitaine Moussa Dadis Camara. Blessé à la tête par son aide de camp le 3 décembre 2009, celui-ci avait été finalement écarté et son intérim était assuré depuis janvier dernier par le général Sékouba Konaté qui a mis en place un gouvernement d'union nationale, dirigé par un premier ministre civil, qui a prévu l'organisation de l'élection présidentielle et le retour des civils au pouvoir.

Au 1^{er} tour le 27 juin, 24 candidats issus de tous les partis politiques (mais aucun du parti au pouvoir ou de l'armée), se sont disputés les voix de 4,2 millions d'électeurs qui se sont déplacés dans 8 427 bureaux de vote.

Ce qui nous a frappé avant le 1^{er} tour, c'est que tous les responsables rencontrés étaient persuadés de fraudes massives : l'un accusait le Président de la CENI de parti pris, l'autre relevait une répartition géographique des bureaux de vote inégale pour favoriser un candidat plutôt qu'un autre. De plus des retards dans la distribution des cartes d'électeurs, ont évidemment entraîné des difficultés le jour du scrutin.

Ces difficultés, couplées aux affrontements entre partisans de deux candidats à quatre jours du scrutin, ont fait craindre des risques de contestation des résultats du 1^{er} tour. Cela explique la création par le gouvernement de la FOSSEPEL (Force spéciale de sécurisation du processus électoral), forte de 16 000 éléments, qui a mis en retrait l'armée, dont la neutralité avait été demandée dans le processus électoral.

Le jour du scrutin, je suis resté dans un bureau de vote suivre toutes les opérations, dépouillement compris. Cela s'est passé dans l'ensemble, correctement.

La CENI a annoncé les résultats le vendredi 2 juillet. Les deux candidats en tête sont M. Mamadou Cellou Dalein Diallo avec 39,72% des voix et M. Alpha Condé avec 20,67% des voix. Le second tour était annoncé pour le 18 juillet, conformément à la constitution.

Certains scores ont pu apparaître surprenants : la diaspora guinéenne a voté à 80% pour M. Diallo ; les votes dans les régions étaient toujours à 80 ou 90% pour l'un ou l'autre candidat.

Mais au final, ce 1^{er} tour du 27 juin a été considéré comme une réussite avec des résultats globalement sincères. L'action de l'OIF et d'autres institutions internationales, a permis d'établir le caractère incontestable du processus électoral, ardemment souhaité par le peuple guinéen.

Vous savez qu'au final le second tour a été retardé et organisé plus de quatre mois après le premier tour, le 7 novembre dernier. Il y a eu des morts lors d'affrontements entre les forces de l'ordre et les partisans des deux candidats, chacun ayant revendiqué la victoire avant la proclamation des résultats. M. Alpha Condé a remporté l'élection présidentielle avec 52,52% des voix.

M. Jacques Legendre. Je me suis rendu en Guinée en 1996 dans le cadre d'une mission du groupe d'amitié France Afrique de l'Ouest du Sénat. Nous avons constaté combien ce

pays était attachant mais en retard par rapport à ses ressources potentielles : une situation de pauvreté généralisée, pas d'éclairage dans les rues, l'électricité dans l'hôtel quelques heures par jour. Des progrès ont heureusement été réalisés depuis. A cette époque, c'était le règne du parti unique. Nous avons aussi rencontré M. Alpha Condé, alors en France. Lorsqu'il est retourné dans son pays pour se présenter à l'élection présidentielle de 1998, il a été emprisonné avant la fin du scrutin, condamné en 2000 à 5 ans de prison et libéré en 2001.

M. Jean-Marc Lefranc. Je confirme que la Guinée est un pays potentiellement très riche.

M. Louis Duvernois. Pensez-vous que l'élection d'un nouveau Président de la République dans des conditions satisfaisantes va permettre d'améliorer les relations bilatérales entre la France et la Guinée ? On entend M. Alpha Condé dire qu'il n'a pas besoin de l'Europe puisqu'il a le soutien de la Chine, de l'Inde, du Brésil. Il serait pourtant indispensable de resserrer les liens avec la Guinée.

M. Jacques Legendre. Il faut se rappeler que M. Alpha Condé est issu d'une mouvance nationaliste et qu'il désapprouvait, lorsqu'il était en France, la politique peu critique du Quai d'Orsay à l'égard du pouvoir en place dans son pays. Aujourd'hui dans sa position, il est compréhensible qu'il tienne ce discours, avec de tels éléments de langage, pour ouvrir son pays à d'autres partenaires potentiels.

M. Jean-Marc Lefranc. Avec cette nouvelle donne, que faire de l'armée ? S'en servir comme d'un génie civil ? Le problème reste entier.

Mme Michèle André. Nous savons bien que les pays francophones ont noué des alliances au-delà de la France et de l'Europe. Ce que dit M. Alpha Condé est partagé par beaucoup de dirigeants sur le continent africain. Ils sont libres et veulent le dire aux pays occidentaux. Ainsi, pour prendre un autre exemple, lors de l'intronisation d'un dirigeant mauritanien, j'ai assisté à l'ovation de la salle pour le délégué iranien.

3^{ème} point à l'ordre du jour. Propositions dans l'ordre de la Pléiade.

M. Joël Bourdin. Je suis chargé par Mme Henriette Martinez de vous proposer pour l'ordre de la Pléiade la candidature de Mme Liliana Lazar dont le roman « Terre des Affranchis » a reçu en 2010 le Prix des cinq continents de la Francophonie décerné par l'OIF. Mme Lazar est une romancière d'origine roumaine qui a choisi le français comme langue d'écriture ; « Terre des Affranchis » est son premier roman.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures 30.